



Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du 20/04/2023

Après avoir boycotté la première convocation, nous avons pris la responsabilité de siéger vu l'importance des points à l'ordre du jour et le nombre de revendications que nous voulions porter. En effet, le mouvement de mutation locale commence sous peu et beaucoup de points à l'ordre du jour ont pour conséquence une mobilité qu'elle soit choisie ou subie.

Point 1 : Signature d'une convention entre les DDFIP du Gard et de l'Hérault en vue de la création au 01/09/2023 d'une antenne extra-départementale de SIE à Nîmes (pour information)

Une semaine après avoir participé en tant qu'expert au CSAL du Gard, nous abordons la fameuse (fumeuse) création de l'antenne de Nîmes.

Après avoir abordé le sujet sur l'impact sur le Gard de cette antenne, mercredi 12 avril, nous l'avons fait côté Hérault. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne crée que des problèmes pour les deux directions, le métier étant dans le 34 et la gestion RH dans le 30 !

Elles sont obligées de trouver des solutions (maintes GT et réunions entre directions) à un choix imposé par les politiques et qui n'a aucun sens au niveau métier.

En effet, la DGFIP a été obligée de trouver quelles missions seraient sabordées pour satisfaire le transfert de 25 emplois publics à Nîmes.

Solidaires Finances Publiques, lors des 2 instances, a dénoncé une décision absurde qui met en danger nos missions et notre réseau. Nous avons ainsi pointé le manque de courage et de responsabilité de nos directeurs à s'opposer à cette décision.

Dans les faits, les missions AVISIR et CFE des SIE de l'Hérault seront effectuées à l'antenne de Nîmes.

Les problèmes que souligne Solidaires Finances Publiques sont multiples :

- Perte de connaissance du terrain avec l'impossibilité des agents de l'antenne de se déplacer sur le 34.
- Perte de la technicité dans les SIE de l'Hérault sur la matière dont on garde tout de même la responsabilité avec le risque de voir ces missions (entières ou partielles) revenir dans nos services.
- Le métier pour le 34 et les locaux et les RH pour le 30, ce découpage existant dans d'autres structures comme le CDC ou le CSRH, nous fait craindre la nouvelle création d'un monstre à 2 têtes où les responsabilités seraient renvoyées d'une direction à l'autre.
- Lors de la présentation par la direction, celle-ci annonçait que l'ensemble des missions concernées seraient totalement transférées à compter du 1^{er} septembre 2023 accompagnée d'une délocalisation de 25 emplois. Aujourd'hui, en instance, le directeur contredit ses adjoints en précisant la mise en place d'une période transitoire sur le dernier trimestre. Les SIE de l'Hérault seront heureux d'apprendre que la mission ne sera peut-être pas transférée en intégralité pour septembre.
- La direction de l'Hérault et la Responsable ressource du Gard notent que la formation des agents de l'antenne sera assurée conjointement par les deux directions. **Solidaires Finances Publiques** remarque que la convention signée entre l'Hérault et le Gard mentionne le fait que la formation serait assurée **uniquement** par la formation professionnelle du Gard. Le Directeur prend acte de cette contradiction et demande que soit annoté le PV de l'instance. L'Hérault doit être un acteur inévitable de la formation des collègues de cette antenne pour conserver cette technicité.
- La médecine du travail pointe certains points de vigilance :
 - Accueil et intégration des agents dans le cadre d'une réorganisation gérée par la RH de la DDFIP 30 et exerçant une mission pour la DDFIP 34. À cet effet, elle partage notre analyse d'un monstre à 2 têtes.

- Par exemple sur les Risques Psycho-Sociaux, les 2 directions peuvent se renvoyer la balle sur la responsabilité.
- Demande d'une mise à jour du DUERP tenant compte des nouveaux risque psychosociaux éventuellement subis par les collègues de l'antenne. Elle demande que les agents soient informés des personnes ressources nommées à cet effet.
- Elle note que la salle de détente est sous-dimensionnée (14m²) et n'est pas en rapport avec le nombre d'agents.

Pour clore le sujet, le Directeur dit assumer toute la responsabilité de la création de cette antenne.

Solidaires Finances Publiques a répondu que nous saurons le lui rappeler.

Les OS présentes ont porté comme revendication que le périmètre de restructuration national soit décliné au niveau local. Ainsi tous les agents des SIE héraultais pourraient bénéficier des priorités et de l'accompagnement financier.

La direction s'y est opposée, puis est revenue après une suspension de séance pour confirmer son refus après appel de la centrale. Nous avons maintenu notre argumentaire en exigeant les textes motivant leur position.

Ce ne sera pas le dernier désaccord sur les sujets RH de ce CSAL.

Point 2 : Création au 01/09/2023 du Service Départemental des Impôts Fonciers (pour avis)

La mission foncière dans le département de l'Hérault est actuellement exercée par :

- les services des impôts des particuliers (SIP) du département pour les locaux d'habitation et le non bâti,
- Le pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) des CDIF de Montpellier et de Béziers.
- Les pôles topographiques de gestion cadastrale (PTGC) des CDIF de Montpellier et de Béziers.
-

Ses services seront réorganisés au sein d'un Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) sur deux sites (Montpellier millénaire et Béziers Verdier Bat B) à compter du 1^{er} septembre 2023 comme celui supprimé à l'époque.

Le calibrage emploi arrêté entre les sites de Montpellier et Béziers est de 46 pour Montpellier et 30 pour Béziers, décliné comme suit :

TAGERFIP	A+	A	B	C	GEO	Total
SDIF Montpellier	1	3	15	15	12	46
SDIF Béziers	1	2	10	11	6	30
TOTAL SDIF	2	5	25	26	18	76

Le service sera organisé en 3 pôles : un pôle transverse-relations publiques (situé à Montpellier), un pôle évaluation et un pôle topographique.

Voilà que le NRP revient par la fenêtre !

Des collègues de Montpellier et Béziers obligés de suivre leur mission, d'autres de Lunel, Sète et Lodève obligés de demander leur mutation.

Sous les airs d'une nouvelle organisation de cette mission, l'impact RH sur la vie personnelle des agents est énorme !

Les règles de mutations du NRP s'appliquent, avec son lot de priorités et de primes.

Solidaires Finances Publiques demande au Directeur de garantir aux agents ALD à l'issue du mouvement, qu'ils puissent rester sur leur service.

Le Directeur s'engage à regarder au cas par cas avec ses équipes la meilleure solution pour chaque situation particulière.

Solidaires Finances Publiques regrette le flou de la réponse et se battra pour que le choix des agents soit respecté.

Nous votons CONTRE car faire et défaire, retour en arrière... Les agents s'étaient positionnés contre sa fermeture dans le passé. Nous remarquons encore une fois l'absurdité des réformes venant de la DGFIP qui ne tient pas compte de leur expertise.

Point 3 : Création au 01/09/2023 de la 5e brigade de vérification départementale en vue de renforcer la lutte contre la fraude fiscale (pour avis)

Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale se traduira par la création au 1/9/2023 d'une 5e brigade départementale de vérification qui aura en charge les affaires les plus complexes.

Cette brigade fraude sera composée de 7 vérificateurs et d'un cadre A+.

Solidaires Finances Publiques s'inquiète de la surcharge de travail demandée aux services de programmation restant à effectif constant.

Le directeur a demandé à Bercy une baisse de l'objectif. Les services centraux ont refusé en maintenant à 555 le nombre d'affaires en contrôle fiscal externe à rendre. Il a pris la responsabilité de réduire l'objectif de 40.

Vote CONTRE car **Solidaires Finances Publiques** ne peut se réjouir de la création d'une nouvelle brigade, car ses emplois sont financés par d'autres missions du réseau.

Ce ne sont pas des créations d'emplois !

Point 4 : Installation de l'antenne PCRCP de Béziers (pour information)

La direction a décidé de renforcer l'antenne du PCRCP de Béziers car une note de la Centrale prévoyait la fermeture de ces antennes à très faible effectif. De ce fait, la direction a décidé le transfert de 3 emplois A et de 1 emploi B du PCRCP de Montpellier vers le PCRCP de Béziers au 1^{er} septembre 2023.

La direction applique les règles de gestion RH prévues dans le cadre des suppressions d'emplois. **Solidaires Finances Publiques** s'y oppose, car ce sont des transferts d'emplois et non des suppressions d'emplois. Tous les agents des services figurent dans le périmètre de restructuration et ont donc droit aux priorités et primes correspondantes.

Comme pour le point 1, la direction demande une suspension de séance. À l'issue, elle rejoint notre position.

Solidaires Finances Publiques apprécierait d'autant plus la position du directeur de sauver l'antenne de Béziers si cela ne se faisait pas au détriment de la vie des agents de Montpellier.

Point 5 et 6 : Bilan de l'activité des Conseillers aux Décideurs Locaux au 31/12/2022 (pour information) et redéfinition des périmètres géographiques des Conseillers aux Décideurs Locaux au 31/12/2022 (pour avis)

La direction s'auto-félicite des résultats et de la qualité de conseils délivrés aux collectivités locales. Afin de diminuer le nombre de CDL de 17 à 14, elle en profite aussi pour redéfinir leurs périmètres géographiques.

Comme **Solidaires Finances Publiques** l'annonçait pendant le NRP, la direction n'a jamais positionné un CDL par EPCI comme promis aux mairies pour qu'elles acceptent le NRP.

Ne pouvant cautionner les mensonges de la direction lors du NRP, **Solidaires Finances Publiques** vote CONTRE.

Point 7 et 8 : Bilan de la formation professionnelle 2022 (pour information) et plan de formation 2023 (pour avis)

La direction nous présente le bilan de la formation professionnelle 2022, bien plus détaillé que l'année précédente.

Il montre la montée en puissance de la E-Formation, mais aussi un fort taux d'absentéisme.

Solidaires Finances Publiques ne se satisfait pas que la E-formation remplace de plus en plus la formation en présentiel.

Car, trop souvent, les « E-Stagiaires » sont dans des conditions de formation dégradées sur leur bureau de travail, en plein exercice de leur mission. Voire cliquent pour valider une formation et éviter de se faire relancer !

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un bilan positif d'un plus grand accès à la formation, car c'est une politique favorisant les statistiques au détriment de la qualité.

En effet pour la DG, un agent qui se forme sans prendre de jours formation et qui continue son travail dans son service en sous-effectif est encore un palliatif à sa politique de suppressions d'emplois.

Solidaires Finances Publiques, revendique pour toute journée ou demi-journée de E-Formation, qu'une journée ou une demi-journée de formation soit posée dans SIRHIUS comme prévu dans l'instruction. Cette inscription doit être précisée sur la convocation. Par ailleurs une E-Formation en télé-travail serait à privilégier, si aucune salle n'est dédiée à cette dernière.

La direction a répondu positivement à nos revendications.

Solidaires Finances Publiques alerte la direction sur la difficulté des formateurs à être libérés par leur chef de service. Nous demandons une communication de sa part auprès des chefs de service et de lancer une campagne de recrutement de formateurs.

Car pour **Solidaires Finances Publiques**, il ne peut y avoir une formation de qualité sans formateurs techniciens.

La direction nous indique avoir la même préoccupation.

Solidaires Finances Publiques demande que les changements de métier entraînés par les mutations soient anticipés par la direction et que les formations soient mises en place dès la rentrée.

Solidaires Finances Publiques vote POUR le plan de formation 2023.

Point 9 : Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie hospitalière Est Hérault (pour avis)

Sur demande de la trésorerie hospitalière Est Hérault, la direction propose d'aligner ses horaires d'ouverture sur le reste des structures du département.

Solidaires Finances Publiques vote POUR.

Point 10 : Questions diverses

Mouvement de mutations locales :

Solidaires Finances Publiques demande que la note nous soit communiquée en amont ainsi que la liste des postes vacants. La direction accepte.

Travaux Béziers Verdier :

Solidaires Finances Publiques pointe les manquements de la direction lors du précédent CSAL boycotté. En effet, les travaux de Béziers Verdier étaient présentés en CSAL avant toute présentation en FS (ex-CHSCT) et sans visite de cette dernière. Pour rappel, tous les travaux immobiliers doivent être présentés en FS instance dédiée aux conditions de travail.

La direction s'en excuse et les présentera lors de la prochaine FS.

Aménagements d'horaires pour examens médicaux :

Suite à des dysfonctionnements constatés dans certains services, **Solidaires Finances Publiques** demande à la direction de rappeler aux chefs de service et aux agents, la note accordant ces aménagements. La direction s'y engage.

Cellule Quitus :

Solidaires Finances Publiques demande que soient apportées des précisions et une visibilité aux agents de ce service dans le cadre de la restructuration future de cette mission (service national à Denain). La direction ne peut nous répondre, faute d'élément nouveau.

Campagne IR :

Solidaires Finances Publiques s'interroge de l'absence à l'ordre du jour de la présentation de la campagne IR.

La direction fait son mea-culpa et nous fait une présentation succincte de la campagne. Le dispositif de l'an dernier est globalement reconduit.

PED :

Solidaires Finances Publiques alerte la direction sur les conditions de travail des agents du Pôle d'Évaluation Domaniale depuis le changement de maire de Montpellier. La multitude de travaux et la pression politique mettent les agents dans une situation de stress permanent. Cette mission très technique et représentant l'image de notre direction auprès des partenaires institutionnels, se retrouvera en danger, si les effectifs ne sont pas rapidement augmentés.

La direction a demandé la possibilité de recruter un contractuel auprès de la délégation interrégionale, celle-ci lui a refusé. Elle cherche des solutions.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, ce n'est pas acceptable.

Moustiquaires CSRH :

Les moustiquaires du CSRH devraient être installées début mai.

